

République Tunisienne

---\* \* \*---

Ministère des Technologies de la Communication

Unité des Logiciels Libres

## **Règlement du Concours National des Logiciels Libres**

### **Article 01: Organisateur**

Le concours national des Logiciels Libres est organisé par le Ministère des Technologies de la Communication.

### **Article 0 : Objet du Concours**

Ce concours est destiné à récompenser les meilleures créations ou amélioration de Logiciels Libres existants ainsi que les meilleures applications basées sur des Logiciels Libres par les développeurs tunisiens. Il a pour but de mettre en valeur et de promouvoir les compétences tunisiennes dans le domaine du libre. En plus d'inciter l'usage et l'adoption des Logiciels Libres au niveau national.

### **Article 03: Informations**

Toutes les informations concernant le concours sont disponibles à partir du 25 Juillet 2010 sur le site <http://concours.opensource.tn/>

### **Article 04: Conditions de Participations :**

- Peuvent participer et s'inscrire, les entreprises, les associations et les organisations tunisiennes.
- Le projet objet de la candidature doit être réalisé exclusivement par des compétences tunisiennes.
- Le projet objet de la candidature doit être complètement finalisé et prêt à l'exploitation. Aucun projet en phase de développement ou de validation ne peut être accepté

### **Article 05: Les Catégories**

Les logiciels et les applications conçus pour les domaines d'activité suivants peuvent être présentés :

- Administration Electronique
- Affaires Commerciales et Financières
- Education et Enseignement
- Divertissement, jeux en ligne et Réseaux Sociaux

## **Article 06 : Langues Acceptées**

Les langues officielles du concours sont le français, l'anglais et l'arabe

## **Article 07 : Licences Libres**

L'application déposée dans le cadre du présent concours doit impérativement être protégée par une licence libre approuvée par la Open Source Initiative :

<http://www.opensource.org/licenses/>

## **Article 08 : Renseignements Demandés**

Les candidats au concours doivent remplir les formulaires d'inscription afin de fournir les informations suivantes :

- Identification de la personne responsable du dossier de candidature et la sélection de la catégorie du projet.
- Description détaillée du projet, principaux objectifs, volet technique de la réalisation, aspects innovateurs et autres détails exigés dans le formulaire.

## **Article 09 : Remise des Candidatures**

Le dépôt des dossiers de candidatures est ouvert à partir du 30 Juillet 2010 jusqu'au 15 Novembre 2010.

Le dépôt de candidature doit se faire par dépôt direct au bureau d'ordre central du Ministère à l'adresse suivante :

**Ministère des Technologies de la Communication  
3 Bis Rue d'Angleterre, 1000 RP TUNIS**

Le cachet du bureau d'ordre central du Ministère faisant foi. L'enveloppe **extérieure** doit être anonyme sans aucune indication susceptible d'identifier le soumissionnaire, et porter la mention suivante :

**A NE PAS OUVRIR  
Concours National des Logiciels Libres**

La soumission d'un dossier de candidature au concours équivaut à un accord et une acceptation pleine et entière des **règlements du concours**.

## **Article 10 : Délibération**

Un jury formé d'un ensemble de professionnels et d'utilisateurs des Logiciels Libres examineront les différents projets et les trois meilleurs projets de chaque catégorie seront nommés pour la finale.

## Article 11 : Les Critères

Toutes les candidatures seront évaluées et notées selon les critères définis ci-dessous :

Critères	Points	Détails
<b>Innovation</b>	20	Ce critère évalue le caractère innovateur du projet selon les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• Développement d'un logiciel libre entièrement nouveau</li><li>• Développement de nouveaux modules dans un logiciel libre existant.</li><li>• Développement d'une nouvelle application basée sur des Logiciels Libres</li></ul>
<b>Valeur Ajoutée et Utilité</b>	20	Ce critère évalue les services et les fonctionnalités du logiciel ou de l'application : <ul style="list-style-type: none"><li>• Fournir de la haute valeur ajoutée</li><li>• Présenter des fonctionnalités utiles qui répondent à des vrais besoins du public cible</li></ul>
<b>Interopérabilité</b>	20	Ce critère évalue le respect des standards et des normes pour l'interopérabilité des données avec divers solutions existantes.
<b>Facilité d'installation</b>	10	Ce critère évalue la simplicité, la rapidité et l'efficacité de l'installation et de la configuration de l'application ou du logiciel
<b>Facilité d'utilisation</b>	10	Ce critère évalue la facilité d'utilisation et l'ergonomie de l'application ou du logiciel
<b>Documentation</b>	10	Ce critère évalue la documentation (guide utilisateur, guide administrateur) du logiciel ou de l'application.
<b>Techniques utilisées</b>	10	Ce critère évalue les techniques de conception et de développement utilisées pour la réalisation du logiciel ou de l'application.

## **Article 12: Les Prix**

Les trois premiers candidats de chaque catégorie recevront les prix suivants :

- Le premier finaliste : 5000 DT
- Le deuxième finaliste : 3000 DT
- Le troisième finaliste : 1000 DT

Le jury se réserve le droit de refuser l'attribution de prix si les candidatures ne satisfont pas les critères exigés.

## **Article 13 : Clause d'annulation du concours.**

Advenant des circonstances hors de son contrôle, l'organisateur se réserve le droit de d'annuler, de modifier ou de reporter le concours en tout temps, et ce, sans préavis.